



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 65195

Texte de la question

M. Michel Liebgott appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de la formation des enseignants. « Les concours auront désormais deux épreuves d'admissibilité à caractère disciplinaire et deux épreuves d'admission comportant une dimension professionnelle ». La dimension professionnelle tiendrait essentiellement dans la capacité à élaborer une leçon. Cette approche fait réagir vivement le Syndicat des enseignants (SE) qui estime « catastrophique, régressive et consternant » une réforme qui relègue à l'après-concours « la question des méthodes pédagogiques, la prise en compte de l'hétérogénéité », ainsi que le souligne son secrétaire général. Il semblera bien difficile d'insérer une véritable plage de stages, fortement conseillés mais non obligatoires, entre l'admissibilité et les épreuves d'admission aux concours du second degré. La surcharge de l'année de M2 fait par ailleurs regretter à la cosecraire général du SNES que la préprofessionnalisation ne soit pas plus progressive, c'est-à-dire proposée dès la licence. Le texte précise également que les futurs enseignants du second degré seront formés dans des masters disciplinaires. Ils opteront seulement pour un « parcours complémentaire de professionnalisation » avec en première année un module de « culture général et histoire de la discipline », en seconde, une « préparation aux épreuves orales ». Sur ce point, l'UNEF refuse cette approche, estimant « qu'enseigner est un métier qui s'apprend ». Les jeunes professeurs risquent d'arriver bien démunis devant les classes. Il souhaite donc connaître les positions du Gouvernement face au mécontentement général du monde enseignant.

Texte de la réponse

Le Président de la République a annoncé le principe d'une réforme du recrutement et de la formation des personnels enseignants des premier et second degrés, fondée sur une hausse du niveau de qualification. Cette réforme est entrée en vigueur pour la session 2010. L'enjeu de cette réforme est d'élever le niveau scientifique de formation des professeurs en l'inscrivant dans le cursus master. Le défi qu'il faut relever est donc de conjuguer et d'articuler pendant le cursus du master : pour tous les étudiants, une formation scientifique qui en garantisse le niveau d'exigence ; pour ceux qui se destinent aux métiers d'enseignant et réussissent les épreuves des concours, une formation progressive adaptée à leur débouché professionnel futur (modules complémentaires des masters, stages dans le milieu scolaire d'observation en master 1 et en responsabilité en master 2) s'appuyant sur le potentiel scientifique et pédagogique des établissements d'enseignement supérieur, dans toutes leurs composantes ; pour ceux qui ne réussiront pas les concours de l'éducation nationale, une formation permettant l'insertion professionnelle, finalité de tous les masters. Par ailleurs, il n'a pas été décidé de prévoir des épreuves d'admissibilité en fin de première année de master afin de ne pas en faire une condition de passage en deuxième année. Un tel profilage de cursus master, exclusivement vers les métiers de l'enseignement, aurait conduit à exclusion d'une insertion professionnelle, après cinq ans d'études, un nombre très important d'étudiants « prêts à enseigner », mais non reçus au concours. Les épreuves d'admissibilité placées en début de deuxième année de master permettront au contraire d'envisager une montée en charge progressive de la formation aux métiers d'enseignant, adaptée aux différents niveaux d'enseignement pour les admissibles, notamment avec les stages en responsabilité en établissement scolaire, et une poursuite d'étude en deuxième

année de master, accompagnée de finalités professionnelles différentes pour les autres. Grâce à ce dispositif, la formation initiale des enseignants se développera désormais sur trois années, comprenant les deux années de master et la première année d'exercice comme professeur stagiaire, dans un continuum de professionnalisation progressive.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65195

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11318

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3074